

A ce sujet, soumis et lu un rapport du Bureau des Commissaires à l'effet de voter une somme de \$2,500,000 pour l'agrandissement de l'aqueduc.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BOYD,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Cité.

BUREAU DES COMMISSAIRES

Compte rendu de l'assemblée du 10 juin 1913, a.m.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée, Président. Tous présents.

1.—Il est

Résolu: De donner instructions au Secrétaire d'écrire à la Montreal Water and Power Company, que si les renseignements promis lors de l'entente intervenue le 18 avril 1913 ne sont pas parvenus à ce Bureau d'hui au 20 juin inclusivement, le Département en Loi recevra instructions de donner l'avis d'expropriation.

2.—Il est

Résolu: De prier l'Ingénieur en Chef de préparer un estimé du coût des travaux à faire pour rendre carrossable cette partie de la rue Boyce, à partir de Maisonneuve jusqu'à Guybourg, c'est-à-dire, la partie qui est la propriété de la Cité et marquée en couleur noire sur le plan, et ce, dans le plus court délai possible, et de faire rapport sur la question de la pose des égouts et des tuyaux à l'eau dans ladite partie de la rue Boyce.

3.—(14619) Soumis un rapport du Département en Loi, au sujet du droit de la Compagnie du Pacifique Canadien de traverser l'avenue Prud'homme.

Résolu: De déposer aux archives, après avoir transmis copie dudit rapport à M. l'échevin Macdonald.

4.—Attendu que le Conseil, à sa séance du 9 courant, a approuvé une recommandation du Bureau des Commissaires, à l'effet d'acquérir un certain terrain pour l'élargissement de la Montée Saint-Michel, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant que le Département en Loi reçoive instruction de prendre les procédures nécessaires pour l'effacement de la vieille ligne homologuée de la Montée Saint-Michel, et pour l'homologation de la nouvelle ligne homologuée de ladite montée.

5.—Il est

Résolu: De donner instructions à l'Ingénieur en Chef de voir à ce qu'il ne soit donné aucun permis de construire sur le chemin de la Côte-des-Neiges, sur le côté dont les propriétés ont été acquises récemment par la Cité, attendu qu'ordre a été donné d'homologuer une ligne sur ce côté du chemin de la Côte-des-Neiges, et d'effacer la ligne homologuée existant sur l'autre côté.

Il est en outre

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant que le Département en Loi reçoive instructions de prendre les procédures nécessaires pour l'effacement de la ligne homologuée existant sur le côté du chemin de la Côte-des-Neiges qui ne doit pas être exproprié, et à cette fin, de donner instructions à l'Ingénieur en Chef de préparer immédiatement les plans nécessaires.

In this connection, submitted a report from the Board of Commissioners, to vote a sum of \$2,500,000 for the enlargement of the Aqueduct.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BOYD,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSEL,
Asst. City Clerk.

BOARD OF COMMISSIONERS

Report of meeting held on the 10th June 1913, a.m.

His Worship the Mayor L. A. Lavallée, chairman; all the members of the Board.

1.—It was

Resolved: That instructions be given to the Secretary to inform The Montreal Water & Power Company that if the Board does not obtain the information promised on the 18th April 1913 between now and the 20th June inclusive, the Law Department will receive instructions to give the notice of expropriation.

2.—It was

Resolved: That the Chief Engineer be requested to prepare an estimate of the cost of the work to be done on that part of Boyce street, from Maisonneuve to Guybourg, that is, that part which the City owns, tinted black on the plan, in order that the same may be rendered suitable for vehicular traffic, and this, within the shortest possible delay and to report anent the laying of sewers and water pipes in the said Boyce street.

3.—Submitted a report from the Law Department anent the right of the Canadian Pacific Company to cross Prud'homme avenue.

Resolved: That the same be filed of record, after a copy thereof has been transmitted to Ald. Macdonald.

4.—Whereas the Council at its meeting of the 9th instant, approved a recommendation of the Board of Commissioners, to the effect of acquiring a certain lot for the widening of the Montée St-Michel, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the Law Department receive instructions to take the necessary proceedings in order that the old homologated lines of the Montée St-Michel be erased, and that the new line of the said montée be homologated.

5.—It was

Resolved: That instructions be given to the Chief Engineer to see that no permit is granted to erect buildings on Côte des Neiges, on the side where the properties which have recently been acquired by the City are situated as an order has been given to homologate a line on this side of Côte des Neiges Road and to erase the homologated line existing on the other side.

It was further

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the Law Department receive instructions to take the necessary proceedings in order to erase the homologated line existing on the side of Côte des Neiges Road which is not to be expropriated, and, to that end, that instructions be given to the Chief Engineer to prepare immediately the necessary plans.